



ᓄᓇᓂᓪ ᐱᓕᐱᓕᐅᓪᓂᓪ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

Les comités permanents annoncent la tenue d'audiences télévisées

IQALUIT, Nunavut (le 7 septembre 2023) - Le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics et le Comité permanent sur la législation de l'Assemblée législative tiendront des audiences télévisées du 19 au 27 septembre 2023.

Le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics de l'Assemblée législative tiendra des audiences télévisées les 19 et 20 septembre 2023 concernant le *rapport de 2023 de la vérificatrice générale du Canada à l'Assemblée législative du Nunavut sur les services à l'enfance et à la famille au Nunavut*; une audience télévisée le 21 septembre 2023 sur la plus récente série de comptes publics territoriaux déposés; et une audience télévisée le 22 septembre 2023 concernant le *rapport de 2023 de la vérificatrice générale du Canada à l'Assemblée législative du Nunavut sur les vaccins contre la COVID-19 au Nunavut*.

Les rapports du Bureau du vérificateur général à l'Assemblée législative du Nunavut peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/nun_lp_f_1088.html

Les comptes publics du gouvernement Nunavut peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<https://www.gov.nu.ca/finance/information/public-accounts>

Des hauts fonctionnaires du gouvernement du Nunavut comparâtront également comme témoins lors des audiences télévisées.

« Les audiences du comité permanent permettront aux députés de l'Assemblée législative d'examiner dans quelle mesure le gouvernement du Nunavut prend action pour donner suite aux constatations de la vérificatrice générale », a déclaré le président du comité, George Hickes, député d'Iqaluit-Tasiluk. « Notre audience sur les comptes publics territoriaux est un élément important d'une gestion financière transparente. »

Le Comité permanent sur la législation tiendra des audiences télévisées du 25 au 28 septembre 2023 concernant la législation du Nunavut sur les langues officielles. L'article 37 de la *Loi sur les langues officielles* et l'article 43 de la *Loi sur la protection de la langue inuite* exigent que l'Assemblée législative du Nunavut procède à un examen périodique des dispositions et de l'application de la législation.

La ministre responsable des Langues a été invitée à comparaître devant le comité permanent le lundi 25 septembre 2023. Le Bureau du commissaire aux langues du Nunavut a été invité à comparaître le mardi 26 septembre 2023. L'Association des francophones du Nunavut a été invitée à comparaître le mercredi 27 septembre 2023 en matinée. L'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit a été invité à comparaître le mercredi 27 septembre 2023 en après-midi et la Nunavut Tunngavik Incorporated a été invitée à comparaître le jeudi 28 septembre 2023.

« Plus tôt cette année, le comité permanent a lancé une invitation publique aux résidents et aux organismes du Nunavut afin qu'ils présentent des observations formelles concernant l'administration, la mise en œuvre, l'efficacité des dispositions et l'atteinte des objectifs de la législation linguistique du Nunavut », a déclaré le président du comité, Joe Savikataaq, député d'Arviat-Sud. « Les membres examineront avec intérêt les recommandations présentées. »

Les audiences télévisées des comités permanents débutent chaque jour à 9 h à la Chambre de l'Assemblée législative. Les audiences seront télévisées par l'entremise des stations locales de câblodistribution communautaire et par l'entremise des services de diffusion directe par satellite offerts par Bell (canal 513) et Shaw (canal 289 – classique et canal 489 – nouvelle configuration). Les travaux sont également diffusés en temps réel en ligne à l'adresse <http://video.isilive.ca/nunavut/>. Les résidents d'Iqaluit peuvent suivre les travaux en direct en syntonisant les stations radiophoniques FM suivantes : langue utilisée pendant les débats : 92,5 / inuktitut : 94,7 / anglais : 102,1.

-30-

Pour plus d'information, veuillez contacter :
LegInfo@assembly.nu.ca